quinais, s'applique par les manœuvres de cette chasse : que lui fit l'agaché personnage.

Nous interrogeons la petite Judith et nous lui offrons gracieusement de fraîches et douces sucreries. Elle accepte, avec des larmes dans les yeux, mais aussitôt elle se jette contre sa mère avec frayeur et toutes deux angoissées, arrachent les larmes aux spectateurs.

— Pourquoi n'as-tu point dit à ta mère ce qui se passait ?

Point de réponse, une moue attristée, des larmes et c'est tout.

LES FAITS ACCABLANTS

Depuis trois semaines, les lâchotes attentats, connus aujourd'hui seulement, se commettaient.

Par une aberration étrange, le satyre se recherchait point l'ombre, mais au contraire un raffinement d'immonde, la forçait à rechercher la publicité. C'est ainsi qu'il avoua au maréchal des logis qu'il avait entraîné la petite Judith dans les champs, derrière les meules de foin et qu'il avait accepté la présence de deux autres enfants dont le petit Auguste Demay, frère de la victime.

Nous respectons trop le lecteur pour détailler les attentats commis, mais les faits qui nous ont été révélés sont dégoûtants, écœurants qu'il y a pas de [illegible] ne saurait encore adhérer à l'idée de telles ignominies qui agite le cœur des infortunés parents de la jeune Judith Demay.

Auguste DEMAY, frère de la victime.

A LA GENDARMERIE

Nous nous sommes rendu à la gendarmerie de Seclin où tous les faits que nous relatons plus haut nous ont été confirmés.

Ce nous a délégué que l'arrestation du satyre était imminente.

Frédéric VANO.

A LILLE

Le Congrès des Œuvres Sociales

Les présidents de sociétés de Secours mutuels sont priés de s'adresser au bureau du Congrès, 116, rue de l'Hôpital Militaire, pour y retirer des cartes d'entrées.

1° Pour la soirée de gala du samedi 14 courant ; 2° Pour l'assemblée solennelle du dimanche 20 qui aura lieu à l'Hippodrome aux heures fixées sur les dites cartes.

M. le Docteur Thiaucourt, 1, rue de l'Hôpital Militaire, président de la Fédération nationale le jeudi 17, à 5 heures, ou à la soirée de l'agneau du Grand-Hôtel, rue Faidherbe.

Championnat international

DES CHIENS DE GUERRE & DE POLICE

(30 et 31 Juin)

L'ENGAGEMENT DES CHAMPIONS DU MONDE

Nous avons fait valoir tout l'intérêt qu'ils présentent les diverses catégories de chiens de défense et de chiens policiers que participeront au grand championnat international qui aura lieu dimanche et lundi prochain sur l'Hippodrome du Bois de la Deûle à Lille. Nous devons signaler tout de suite à nos lecteurs que les champions qui s'appellent : Jules « A M. Tedesco, deux fois champion du monde ; « Kanna » à M. Kingela ; « Folette » à M. Simonne ; « Lisa » à M. Van Passebroucke ; « Carna » à M. Lonrchelle, et enfin « Kuno von Wenscheleap » à M. Kolmell, de Soleure (Suisse), le sujet suisse qui fit l'admiration des spectateurs dans une démonstration qui eut lieu récemment à Bruxelles devant le Président de la République.

Nous énumérerons ultérieurement les autres concurrents d'élite, signalons dès maintenant que la lutte sera plus ardente encore dans cette catégorie que dans les autres et les milliers de spectateurs qui vont se rendre sur l'Hippodrome du Bois de la Deûle, durant les journées des 30 et 31 juin peuvent être assurés d'assister à une manifestation du plus haut intérêt.

LE VOTE PAR CORRESPONDANCE

dans les Sociétés de Secours Mutuels

Nous recevons avec prière d'insérer la lettre suivante :

A Messieurs les membres du Congrès des Sociétés de Secours mutuels.

Lille, Juin 1908.

Messieurs,

Plusieurs sociétés de secours mutuels s'étendent sur plusieurs départements ou communes, je vous vous demander pour elles de formuler un vœu pour que leurs membres puissent voter par correspondance, comme cela se pratique, du reste, chez les mutualistes, à la société des Agriculteurs du Nord-Est, [illegible] Mesdames, [illegible] Sociétés [illegible] 24 [illegible] 1200 membres [illegible] Président, des vice-présidents [illegible] plus de 50 membres [illegible] départements seulement peut être bien fixe du fondre du vote [illegible] ne représentant qu'une infime minorité.

Pour remédier à cette [illegible] vote : les [illegible] parce qu'il a pas le moyen de disposer des mêmes pour aller en [illegible] ; [illegible] mois que les sociétaires se dérangent, [illegible] ce que pour donner un témoignage de reconnaissance aux administrateurs. Toute l'année, [illegible] pour s'occuper de leurs intérêts, etc., etc.

On m'a dit aussi : « Je verrai d'un œil plus [illegible] rendu la vote obligatoire, quoique peine d'amende ».

A cette dernière observation, je réponds :

Comment, voilà un membre qui sait à peine payer sa cotisation, et vous allez l'obliger à [illegible] pour se rendre à son siège social ? Cela ne tient pas debout.

D'autre part, chaque Société a la tête [illegible], où l'on ne voit pas et où les sociétaires peuvent acclamer leurs administrateurs.

Et les votes ne se pratiquent que dans les Assemblées générales trimestrielles. Je crois avoir répondu victorieusement aux objections qui m'ont été faites. Au surplus rien les mutualistes se trouvent toujours satisfaits, pour les [illegible] ; pour la [illegible] des affaires.

Je vous demande donc d'inscrit le vœu suivant :

Le Congrès émet le vœu que dans les Sociétés de secours mutuels, renonnant d'abord publiquement et ensuite, le vote par correspondance, sous pli fermé, au moyen de deux enveloppes, une pour la voiture, et une pour la transmission, soit rendu obligatoire, pour la nomination des [illegible] et de leurs [illegible].

Que toutes les candidatures valables [illegible] et envoyées à chaque électeur par le même bulletin de vote, soit à un [illegible] pour chaque [illegible].

Que le bulletin [illegible] à chaque sociétaire, [illegible] pli que la convocation, et que tous les sociétaires soient [illegible] aux mêmes [illegible] ; qu'ils puissent produire leur candidature.

Nous espérons, Messieurs, vous [illegible] des mutualistes, que vous ne voudrez pas que l'on [illegible] ; « Vive le pain, les humbles, de leur droit le plus sacré.

Vous aurez accompli un grand acte de solidarité.

Hector SIMON,

président de la Société mutuelle [illegible] Démocratique de Beuvry, [illegible] médaille d'or de la [illegible], [illegible] de la Légion d'Honneur, membre du Congrès.

A LOOS

GRAVE ACCIDENT

DEUX OUVRIERS BLESSES

Hier, vers 6 heures à 6h soir, en travaillant à la nouvelle église en construction, rue Mirabeau, le nommé Cafiero Charles, 27 ans, maçon, demeurant à Wanneheu, était monté sur un échafaudage pour prendre la hauteur d'un mur extérieur, lorsque, par suite d'un faux pas, il est tombé d'une hauteur d'environ trois mètres : dans sa chute il avait voulu se retenir à son aide, Debled Félix, 20 ans, demeurant à Lille, rue de Valenciennes, pour Lampé, n° 9, il entraîna celui-ci. Tous deux sont grièvement blessés, le premier s'est fracturé le poignet droit et fait une contusion à la colonne vertébrale, le deuxième s'est fracturé la clavicule gauche et le radius droit.

Après avoir reçu des soins du docteur Leane, de Loos, Cafiero a été transporté à l'hôpital de Charité et Debled se rendait à son domicile.

Quelque leur état ne soit pas des plus graves, ils seront cependant obligés pour deux une incapacité de travail d'au moins deux mois.

A WAVRIN

Grave accident de voiture

QUATRE BLESSES

Un grave accident s'est produit mardi matin, près de la gare de Wavrin.

M. Gombert, directeur de l'école primaire supérieure de Fournes, fait prendre chaque jour ses élèves et les professeurs à la gare de Wavrin.

Mardi, trois professeurs de cette institution, M. Lestienne, Chanson, professeur de physique, [illegible] et Bouvier, prenaient leur place à Lille, arrivaient en gare de Wavrin par le train partant de Lille à 7 h 40. Ils montaient dans la voiture qui les attendait, et partirent dans la direction de Fournes.

A cent mètres de la gare de Wavrin, le cheval du véhicule dans lequel se trouvaient les professeurs, prit peur à l'arrivée d'une voiture de fermier, et partit à fond de train, malgré les efforts de son conducteur pour le retenir.

La voiture, traînée par le cheval emporté, monta sur un trottoir de la route, un poteau télégraphique se trouvait sur son passage. Avec une violence extrême, ce poteau fut heurté par le véhicule.

La voiture fut réduite en miettes, pendant que les trois professeurs et le cocher étaient précipités à terre.

M. [illegible] dans la [illegible] M. [illegible] Lestienne [illegible] M. [illegible] blessé à la cuisse, et M. Lestienne a des contusions multiples.

Le plus grièvement atteint est le cocher qui a [illegible] [illegible].

A DOUAI

ACCIDENT MORTEL

Mardi vers 9 heures du matin, un accident est survenu à la fosse n° 4 des Mines de l'Escarpelle.

Un herscheur, Marcel Callot, 24 ans, arrivait d'une voie de fond, vers le puits, avec une berline contenant 700 kilos de terre, pour l'y emballer « dans la cage. Celle-ci était arrêtée quelques centimètres trop haut. Callot demanda, par signal, au mécanicien, de le remonter à la hauteur nécessaire. Mais, soit que le signal ait été mal compris, soit que la machine n'ait pas obéi au mécanicien, la cage remonta jusqu'en haut.

Callot, la voyant se mettre en marche crut qu'elle allait s'arrêter aussitôt et « emballa sa berline. Mais la cage était déjà partie et Callot tomba en puisard, recouvert par les 700 kilos de matériaux. Le puisard contenait 2 m. 50 d'eau.

Les témoins de l'accident se portèrent au secours de leur camarade, mais quand ils arrivèrent le malheureux n'avait pas vu le jour même. Un médecin essaya de le rappeler à la vie, mais la mort avait fait son œuvre.

La malheureuse, qui était marié, travaillait à la fosse depuis quinze jours seulement.

A ROUBAIX

Une fillette grièvement brûlée

Mercredi, vers midi, en jouant dans la cuisine de la demeure de ses parents, rue des Anges, 119, une fillette de trois ans, Denise Madeleine, est tombée à la renverse dans une marmite d'eau bouillante. L'infortunée, qui est ouverte de brûlures sur toute la région du bas-ventre, a été immédiatement à l'hôpital de la Fraternité, dans un état qui ne laisse aucun espoir. La douleur des parents de la petite Madeleine est navrante.

A VALENCIENNES

Fêtes des 27 et 28 Juin

Voici, dans ses grandes lignes, le programme des fêtes qui auront lieu les dimanche 27 et lundi 28 juin, à l'occasion de l'inauguration du Musée des Beaux-Arts, du Collège des jeunes filles et de l'Ecole professionnelle.

Le 27, à 11 heures et demie, à la nouvelle gare, réception de M. Dujardin-Beaumetz, ministre, sous-secrétaire d'Etat à l'Instruction publique et aux Beaux-Arts, et des représentants du Gouvernement.

Les autorités civiles et militaires rendus par les troupes de la garnison. De la gare, le cortège se rendra à l'Hôtel de Ville par l'avenue Ferrand, les rues Ferrand et de Paris.

A midi, réception à l'Hôtel de Ville, reçus des sociétés locales. A une heure, à l'Hippodrome, grand banquet offert par souscription à M. Dujardin-Beaumetz. A 2 heures, sur le Mail, défilé des enfants des écoles et des sociétés de gymnastique devant M. le Ministre et les autorités.

A 3 heures, inauguration du Musée des Beaux-Arts, œuvre de M. Paul Benard, architecte, premier second grand prix de Rome. Sur le parvis Vertu, fête des sociétés et le Mail, mouvements de gymnastique par les sociétés locales, concert par la fanfare du Faubourg de Lille.

A quatre heures, inauguration de l'Ecole professionnelle.

A cinq heures, inauguration du Collège de jeunes filles.

A cinq heures et demie, sur le kiosque de la place d'Armes, concert par la fanfare du 16e bataillon de chasseurs à pied.

A six heures, départ de M. le Ministre ; itinéraire : Collège de jeunes filles, boulevards Wallons, Carpeaux, place de Fomars, rue de Fomars, place d'Armes, rue de Lille, place de la République, avenue du Hainaut.

A huit heures et demie, sur le kiosque de la place d'Armes, concert par la Musique municipale.

A dix heures, grand bal populaire.

Lundi 29 juin, à huit heures du soir, place de la Gare, grand bal, illuminations.

A RENESCURE

Une ferme incendiée

Un incendie, dont la cause est jusqu'à présent inconnue, s'est déclaré dans la nuit de mardi à mercredi, chez les époux Mellies, fermiers au hameau du Fort-Rouge.

Réveillé par son aînée, âgée de 8 mois, le jeune garçon des fermiers du côté opposé du foyer, s'en coupant. Elle, quelque minutes [illegible] mais, en sortant, elle trouve [illegible] n'osant [illegible] le danger de leur [illegible].

Un âne et plusieurs [illegible] ont été asphyxiés.

La gendarmerie a ouvert une enquête. On croit à une vengeance.

A ONNAING

Accident mortel à la fosse Cuvinot

M. Juvenal Pelleux, 18 ans, mineur, travaillait avec deux autres ouvriers à l'établissement d'un plan incliné à 35 degrés, lorsque qu'il perdit l'équilibre et tomba dans le vide. Lorsque on put remonter le malheureux, il avait cessé de vivre. La mort avait été instantanée.

L'infortuné était marié et père de deux enfants.

LES GRÈVES

Les coupeurs de tête de la maison Courtecuisse, à Lille

Dans la réunion qu'ils ont tenue mercredi soir, les grévistes ont voté l'ordre du jour suivant :

« Après avoir entendu les camarades délégués et les délégués fédéraux :

« Les coupeurs réunis en assemblée générale extraordinaire le 16 juin, décident de faire continuer et de soutenir la grève dans cette maison. Pour appel à l'opinion publique pour juger la conduite du patron qui ne veut même pas discuter avec la délégation.

« Les coupeurs déclarent en outre ne pas abandonner aucune de leurs revendications et de faire vigoureusement campagne pour leur triomphe complet.

« Se séparent au cri : Vive la grève à outrance ! Vive la solidarité ouvrière ! »

D'autre part, le [illegible] Ouvrière Ouvrière publique la note suivante :

« Vu le mauvais vouloir de M. Levy, syndicat délégation ne se présentera jeudi dans la maison en grève, les grévistes ont à faire aux préparatifs d'une fête qui aura lieu le dimanche 27 juin en leur faveur. Assemblée générale samedi 19 juin, à sept heures. »

Carnet du Lecteur

Vols

A Croisé, [illegible] Victor Duriez, négociant en huiles et graisses industrielles, est décédé des suites d'une longue maladie. Cette perte [illegible] Victor Duriez, [illegible] d'Orchies, M. Victor Duriez, [illegible] [illegible] [illegible]